

Province de Québec
M.R.C. de Pierre-De Saurel
Municipalité Saint-Gérard-Majella

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Gérard-Majella tenue le 10 novembre 2025, à compter de 20h00.

Présences : Forment quorum et siègent sous la présidence de la mairesse Madame Marie Léveillée, Messieurs les conseillers Jean Beaubien, Éric Tessier, Pierre Provost, Jean-François Lachapelle, Jonathan Durocher et Daniel Verrette.

Mme Manon Blanchette est secrétaire d'assemblée.

Aucun citoyen n'est présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Marie Léveillée, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2025-11-103

La mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de Pierre Provost,
Et appuyée par Éric Tessier,
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers,

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Séance ordinaire du 1er octobre 2025
- 4. ADMINISTRATION ET FINANCES**
 - 4.1 Comptes à payer
 - 4.2 Calendrier des séances ordinaires 2026
 - 4.3 Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes 2025
 - 4.4 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
 - 4.5 Offre de services Bernier Fournier Avocats 2026
 - 4.6 Renouvellement de contrat procureur de la cour municipale
 - 4.7 Mandat évaluation de la quote-part des actifs de la RIPS
 - 4.8 Nomination d'un maire suppléant et délégué substitut à la MRC Pierre-de-Saurel
 - 4.9 Nomination des responsables du comité des loisirs
 - 4.10 Nomination des responsables des dossiers d'infrastructures municipales
 - 4.11 Nomination de deux membres au comité intermunicipal de l'entente d'entretien du rang Saint-Henri
 - 4.12 Renouvellement adhésion FQM 2026
 - 4.13 Déneigement du stationnement du centre municipal 2025-2026
 - 4.14 Migration Portail de données immobilières Infotech vers PG Solutions et autorisation de signature
- 5. TRAVAUX PUBLICS**
 - 5.1 Demande de Yamaska pour une entente intermunicipale sur le partage des coûts de travaux des rangs Sainte-Catherine et Bois-de-Maska
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Projet de demande d'arbitrage retrait RIPS

- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 7.1 Soumission remplacement du compteur d'eau coin Sainte-Julie et Saint-Antoine
 - 7.2 Soumission réparation de l'installation électrique du compteur d'eau Sainte-Julie
- 8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
- 9. LOISIRS ET CULTURE**
- 10. SUJETS DIVERS**
 - 10.1 Ponceau du cimetière
 - 10.2 Félicitations Éric Tessier
 - 10.3 Félicitations et remerciement élus municipaux
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

3.1 Séance ordinaire du 1er octobre 2025

Résolution 2025-11-104

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

Sur proposition de Jean Beaubien,
Appuyée par Éric Tessier,
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers,

D'approuver et d'adopter, le procès-verbal de la séance du 1er octobre 2025.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 Comptes à payer

Résolution 2025-11-105

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Sur proposition de Jean-François Lachapelle,
Appuyée par Daniel Verrette,
Il est résolu unanimement par les conseillers,

Que ce conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 95 717,47 \$.

4.2 Calendrier des séances ordinaires 2026

Résolution 2025-11-106

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant, le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence,

Sur proposition de Jonathan Durocher,
Et appuyée par Pierre Provost,
Il est résolu, à l'unanimité,

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2026. Ces séances débuteront à 20h :

12 janvier	6 juillet
2 février	10 août
2 mars	14 septembre
13 avril	5 octobre
4 mai	2 novembre
1er juin	7 décembre

4.3 Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes 2025

La mairesse informe les personnes présente que le bureau municipal sera fermé du 21 décembre 2025 au 4 janvier 2026 pour la période des fêtes.

4.4 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires

Il est procédé au dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants : Marie Léveillée, Jean Beaubien, Eric Tessier, Pierre Provost, Jean-François Lachapelle, Jonathan Durocher et Daniel Verrette.

4.5 Offre de services Bernier Fournier Avocats 2026

Résolution 2025-11-107

Sur proposition de Jean Beaubien,
Appuyée par Daniel Verrette,
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers,

De renouveler le contrat de service avec la firme Bernier Fournier avocats au montant forfaitaire de 2 250,00 \$ plus taxes, jusqu'à concurrence de 10 heures par période d'une année, pour l'année 2026. Les heures excédentaires seront facturées aux taux horaires suivants :

- 235 \$ pour tout avocat junior (moins de 10 ans de pratique);
- 295 \$ pour tout avocat senior (10 ans et plus de pratique)

4.6 Renouvellement de contrat procureur de la cour municipale

Résolution 2025-11-108

Considérant la volonté des municipalités de Massueville, Saint-Aimé, Saint-David, Sainte-Anne-de-Sorel, Sainte-Victoire-de-Sorel, Saint-Gérard-Majella, Saint-Robert, Saint-Roch-de-Richelieu, Yamaska ainsi que des villes de Saint-Joseph-de-Sorel et Saint-Ours de continuer de se regrouper afin d'octroyer un contrat de services professionnels à un avocat, et ce, afin de les représenter devant la Cour municipale commune;

Considérant l'article 24 du Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de certains services professionnels (chapitre C-19, r. 2) et l'article 35 du Règlement sur certains contrats de services des organismes publics (chapitre C-65.1, r.4) qui permettent qu'un contrat de services juridiques soit conclu de gré à gré, sans recherche de prix;

Considérant que la MRC de Pierre-De Saurel a effectué une demande de prix auprès de Me Pierre Goulet;

Considérant que selon la demande de prix effectuée, la durée du mandat est de deux (2) ans, soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027;

Considérant que l'offre financière de Me Goulet est estimée à 40 529, 69 \$ (taxes incluses) pour l'année 2026 et 42 655, 73 \$ (taxes incluses) pour l'année 2027, soit :

- 525 \$ / séance ou un taux horaire de 150\$/heure (hors cour) pour 2026;
- 550 \$ / séance ou un taux horaire de 160\$/heure (hors cour) pour 2027.

Sur proposition de Éric Tessier,
Appuyée par Jean-François Lachapelle,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers _____

De confirmer que la MRC a agi à titre de mandataire de la Municipalité pour les discussions précédent l'octroi du contrat de gré à gré;

De nommer la MRC à titre de mandataire de la Municipalité pour l'octroi ainsi que la gestion du contrat découlant de la demande de prix DP-2025-10-13, et ce, pourvu que le contrat soit octroyé aux conditions suivantes :

- selon les termes de la demande de prix DP-2025-10-13;
- aux honoraires maximales de :
 - 40 529, 69 \$ (taxes incluses) pour 2026;
 - 42 655, 73 \$ (taxes incluses) pour 2027).

D'autoriser la direction générale de la MRC à signer pour et au nom de la Municipalité tout document nécessaire à ce contrat, s'il en est;

De reconnaître que la présente résolution et les documents de demande de prix DP-2025-10-13 signés par Me Pierre Goulet tiennent lieu de contrat entre les parties;

De nommer Me Pierre Goulet pour agir au nom de la ville/municipalité en poursuite devant la Cour municipale commune de Sorel-Tracy ou devant la Cour supérieure, le cas échéant;

De nommer Me Serge Mercier ainsi que Me Christian Crevier à titre de procureurs substituts;

D'autoriser la MRC à nommer un procureur ad hoc, si le besoin se présente, en cours de mandat.

4.7 Mandat évaluation de la quote-part des actifs de la RIPS

Résolution 2025-11-109

Attendu l'entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie signée le 22 mai 1985 entre Saint-Gérard-Majella et plusieurs autres municipalités, et constituant la Régie d'incendie Pierreville – Saint-François-du-Lac;

Attendu qu'au fil des années plusieurs actifs ont été acquis par la Régie, et que les municipalités participantes ont dû investir des sommes d'argent importantes, selon le prorata prévu à l'article 10 de l'Entente;

Attendu que la Municipalité a suivi rigoureusement la procédure prévue à l'article 12 de l'Entente afin de se prévaloir de son droit de mettre fin à l'Entente;

Attendu que la Municipalité et la Régie n'arrivent pas à s'entendre sur les conséquences de l'application de l'article 12 de l'entente;

Attendu que la Municipalité considère qu'il est clair, à la lecture de l'Entente, que la transmission d'un avis écrit conforme à l'article 12 a pour effet de mettre fin à son renouvellement automatique, et qu'une fois la dissolution enclenchée, l'article 14 de l'Entente trouve application, à savoir le partage des actifs et des passifs de la Régie;

Attendu la demande en arbitrage qui sera soumis sous peu;

Attendu que la Municipalité doit établir une évaluation de la quote-part des actifs de la Régie qui lui revient;

Attendu l'offre de services reçue de Danny Coderre CPA estimant les honoraires d'évaluation entre 3 500,00 \$ et 5 000,00 \$;

En conséquence,

Sur proposition de Daniel Verrette,
Appuyée par Pierre Provost,
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers,

De mandater Danny Coderre CPA afin d'évaluer les quote-part de la Municipalité dans les actifs de la Régie.

D'autoriser Madame Manon Blanchette, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité tout document donnant effet à la présente résolution.

4.8 Nomination d'un maire suppléant et délégué substitut à la MRC de Pierre-de-Saurel

Résolution 2025-11-110

Il est proposé par Jean Beaubien,
Appuyé par Éric Tessier,
Et résolu à l'unanimité des conseillers,

De nommer M. Pierre Provost, maire suppléant.

Que le maire suppléant soit mandaté avec tous les pouvoirs qui lui sont dévolus, à siéger aux assemblées de la MRC de Pierre-de-Saurel en remplacement de la mairesse actuelle, lors de vacances ou autres.

4.9 Nomination des responsables du comité des loisirs

Résolution 2025-11-111

Il est proposé par Pierre Provost,
Appuyé par Jonathan Durocher,
Et résolu à l'unanimité des conseillers,

De nommer Jean-François Lachapelle et Daniel Verrette responsables du comité des loisirs.

4.10 Nomination des responsables des dossiers d'infrastructures municipales

Résolution 2025-11-112

Il est proposé par Éric Tessier,
Appuyé par Jean-François Lachapelle,
Et résolu à l'unanimité des conseillers,

De nommer Jonathan Durocher et Jean Beaubien responsables des dossiers d'infrastructures municipales.

4.11 Nomination de deux membres au comité intermunicipal de l'entente d'entretien du rang Saint-Henri

Résolution 2025-11-113

Il est proposé par Daniel Verrette,
Appuyé par Jean-François Lachapelle,
Et résolu à l'unanimité des conseillers,

De nommer Éric Tessier et Jean Beaubien membres au comité intermunicipal de l'entente d'entretien du rang Saint-Henri.

4.12 Renouvellement de l'adhésion à la FQM - 2026

Résolution 2025-11-114

Il est proposé par Jonathan Durocher,
Appuyé par Jean Beaubien,
Et résolu à l'unanimité des conseillers,

D'autoriser le renouvellement à l'adhésion de la FQM 2025-2026 d'une somme de 1 129.59 \$ + taxes applicables.

4.13 Déneigement du stationnement du Centre municipal 2025-2026

Résolution 2025-11-115

Il est proposé par Pierre Provost,
Appuyé par Jonathan Durocher,
Et résolu à l'unanimité des conseillers,

De mandater la Ferme des Potvin Inc. pour le déneigement du stationnement du centre municipal pour l'hiver 2025-2026 au montant de 3 300.00 \$ plus taxes applicables, soit le même montant que pour l'hiver 2024-2025.

4.14 Migration du Portail de données immobilières Infotech vers PG Solutions et autorisation de signature

Résolution 2025-11-116

Considérant la migration du Portail de données immobilières Infotech vers PG Solutions

Considérant que PG Solutions offre les deux options de base tarifaire suivantes :

- Option 1 : Modernisation vers le Portail de données immobilières incluant un droit d'utilisation annuel avec redevance au coût annuel de 638 \$.
- Option 2 : Modernisation vers le Portail de données immobilières sans partage de revenu. PG Solutions offre à la Municipalité de ne pas payer de droit d'accès annuel. Par conséquent, il n'y a aucun partage de revenus transactionnels, donc pas de redevances à la municipalité.

Considérant que le faible nombre de consultations du rôle d'évaluation de la Municipalité;

En conséquence,

Sur proposition de Éric Tessier,
Appuyée par Jean Beaubien,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil de la municipalité de Saint-Gérard-Majella retienne l'option 2 pour la modernisation vers le portail de données immobilières.

D'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente de services pour la solution Portail de données immobilières de PG Solutions.

5. TRAVAUX PUBLICS

5.1 Demande de Yamaska pour une entente intermunicipale sur le partage des coûts de travaux des rangs Sainte-Catherine et Bois-de-Maska

Résolution 2025-11-117

Attendu les articles 75 à 77 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1);

Attendu que l'article 75 stipule que lorsqu'une voie publique est divisée par la limite des territoires de deux municipalités locales, de telle façon que la responsabilité de la gestion de cette voie doit être assumée par une seule municipalité, les municipalités concernées doivent conclure une entente intermunicipale;

Attendu que l'article 77 vient préciser que les articles 75 et 76 s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, à une voie publique qui longe la limite des territoires de deux municipalités locales;

Attendu que les rangs Sainte-Catherine et Bois-de-Maska desservent autant la municipalité de Saint-Gérard-Majella que celle de Yamaska;

Attendu que la Municipalité de Yamaska a signifié, verbalement, son intention de conclure une entente intermunicipale sur le partage des coûts de travaux des rangs Sainte-Catherine et Bois-de-Maska, lors d'appels téléphoniques entre les directrices générales;

Attendu qu'il est opportun qu'une telle entente soit convenue entre les deux municipalités;

Attendu qu'afin d'en venir à une entente satisfaisante pour les deux parties, des discussions doivent avoir lieu;

En conséquence,
Sur proposition de Jean Beaubien,
Appuyée par Pierre Provost,
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers,

D'accepter la demande de Yamaska de convenir d'une entente intermunicipale;

De nommer les conseillers Éric Tessier et Jean Beaubien, la mairesse Marie Léveillée et la directrice générale, Manon Blanchette, à amorcer des discussions avec des intervenants que la municipalité de Yamaska aura nommés.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Projet de demande d'arbitrage retrait RIPS

Résolution 2025-11-118

Attendu l'entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie signée le 22 mai 1985 entre Saint-Gérard-Majella et plusieurs autres municipalités, et constituant la Régie d'incendie Pierreville – Saint-François-du-Lac;

Attendu qu'au fil des années, plusieurs actifs ont été acquis par la Régie et les municipalités participantes ont dû investir des sommes d'argent importantes, selon le prorata prévu à l'article 10 de l'Entente;

Attendu que la Municipalité a suivi rigoureusement la procédure prévue à l'article 12 de l'Entente afin de se prévaloir de son droit de mettre fin à l'Entente;

Attendu que la Municipalité et la Régie n'arrive pas à s'entendre sur les conséquences de l'application de l'article 12 de l'entente;

Attendu que la Municipalité considère qu'il est clair, à la lecture de l'Entente, que la transmission d'un avis écrit conforme à l'article 12 a pour effet de mettre fin à son renouvellement automatique, et qu'une fois la dissolution enclenchée, l'article 14 de l'Entente trouve application, à savoir le partage des actifs et des passifs de la Régie;

Attendu le projet de demande en arbitrage préparé par la Firme Bernier Fournier Inc.;

Attendu que les conseillers confirment avoir reçu copie du projet et en avoir pris connaissance,

Sur proposition de Éric Tessier,
Appuyée par Daniel Verrette,
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers,

D'accepter le projet soumis par Bernier Fournier Inc., et de les autoriser à aller de l'avant avec la demande en arbitrage.

D'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité tout document donnant effet à la présente résolution.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Soumission remplacement du compteur d'eau coin Sainte-Julie et Saint-Antoine

Résolution 2025-11-119

Considérant que le compteur d'eau de la Municipalité situé à l'intersection des rangs Sainte-Julie et Saint-Antoine n'a pu être calibré en octobre dernier dû à une défectuosité;

Considérant la soumission reçue des compteurs d'eau du Québec au montant de 5 248,37 \$ plus taxes applicables pour l'installation d'un nouveau compteur d'eau;

Il est proposé par Jean-François Lachapelle,
Appuyé par Daniel Verrette,
Et résolu à l'unanimité des conseillers,

Que le conseil municipal mandate Compteurs d'eau du Québec afin de remplacer le compteur d'eau défectueux selon les termes mentionnés dans la soumission 5680.

D'autoriser la directrice générale, Mme Manon Blanchette à signer pour et au nom de la Municipalité tout document donnant effet à la présente résolution.

7.2 Soumission réparation installation électrique compteur d'eau Sainte-Julie

Résolution 2025-11-120

Sur proposition de Éric Tessier,
Appuyée par Jonathan Durocher,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers,

D'autoriser l'entreprise Ovation électrique à procéder aux travaux de réparation de l'installation électrique du deuxième compteur d'eau de la Municipalité, situé sur le rang Sainte-Julie, au taux horaire de 95 \$ + les pièces.

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9. LOISIRS ET CULTURE

10. SUJETS DIVERS

10.1 Ponceau du cimetière

Résolution 2025-11-121

Attendu le ponceau affaissé à l'entrée du cimetière;

Attendu que ce ponceau représente un risque sérieux pour la sécurité;

Attendu que la situation perdure depuis quelques années;

Il est proposé par Pierre Provost,
Appuyé par Daniel Verrette,
Et résolu à l'unanimité des conseillers,

De demander à la Fabrique de la paroisse Saint-Michel de procéder à des travaux de réfection du ponceau afin de rendre les lieux sécuritaires dès que possible.

10.2 Reconnaissance Éric Tessier

Résolution 2025-11-122

Il est proposé par Jean Beaubien,
Appuyé par Jean-François Lachapelle,
Et résolu à l'unanimité des conseillers,

De féliciter vivement M. Éric Tessier pour ses 20 ans à titre de conseiller municipal.

10.3 Reconnaissance

Résolution 2025-11-123

Il est proposé par Éric Tessier,
Appuyé par Jean Beaubien,
Et résolu à l'unanimité des conseillers,

De féliciter les 3 nouveaux élus Messieurs Jonathan Durocher,
Jean - François Lachapelle et Daniel Verrette.

Que ce Conseil remercie chaleureusement les conseillers sortant M. Georges Forcier
et Mesdames Karine Descheneaux et Mélanie Parenteau pour les 4 années au service
de la population de Saint-Gérard-Majella.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2025-11-124

Sur proposition de Éric Tessier,
Appuyée par Jean Beaubien,

Il est résolu, à l'unanimité des conseillers présents,

Que l'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 20h14.

Marie Léveillée
Mairesse

Manon Blanchette
directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes
qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Manon Blanchette
Directrice générale et greffière-trésorière

Le présent procès-verbal reflète la séance ordinaire du conseil du 10 novembre 2025. La version officielle sera approuvée à la séance ordinaire du conseil du 1er décembre 2025.